

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2022 42 Création d'une ludothèque – Demande subvention CAF

Rapporteur : P. Jacqueminot

La municipalité souhaite développer au sein de la médiathèque une offre de prêt de jeux et organiser des temps d'animations réguliers durant l'année.

La CAF soutien ces projets par des aides à l'investissement et au fonctionnement : jusqu'à 40 % du coût du programme de création.

Ces aides couvrent les **3 années de mise en service soit 2022-2023-2024**, le plan de financement a donc été revu pour les trois années concernées.

La date limite de dépôt des demandes d'équipement est fixée chaque année au 30/09/N pour une instruction en N+1. Le dossier est donc à déposer avant le 30/09/2022.

Proposition du plan de financement ludothèque – 2022-2023-2024

COUT DE L'OPERATION			FINANCEMENT
	HT	TTC	
Matériel informatique : PC portable, imprimante, scanner, enceintes	1 642,71 €	1 971,26 €	Subvention CAF : 40 % du montant HT : 13 893.32 €
Ecran de projection et vidéo-projecteur	4 003,04 €	4 803,65 €	
Télévision	667,50 €	801,00 €	
Mobilier : étagères + bacs de rangement	3 806,03 €	4 567,24 €	Autofinancement communal : 27 786.67 €
Tables (5)	1 420,00 €	1 704,00 €	
Chaises (20)	1 359,60 €	1 631,52 €	
Tapis	353,33 €	424,00 €	
Claustras mobiles	1 513,60 €	1 816,32 €	
Constitutions fonds de jeux de société : 250 jeux	17 083,33 €	20 500,00 €	
Caisse de rangement sur roulette pour matériel d'animation	416,67 €	500,00 €	
Fournitures équipement	1 750,00 €	2 100,00 €	
Console jeux vidéo (Nintendo Swich et Ps5)	717,50 €	861,00 €	
TOTAL HT	34 733,31 €		
TVA	6 946,68 €	TOTAL	41 679.99€
TOTAL TTC	41 679,99 €		

Coût annuel d'un emploi de ludothécaire à 30 heures : environ 30 000 €. L'emploi d'un ludothécaire est conseillé notamment par l'Association des Ludothécaires de France car le personnel est formé pour ce service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission culture, animations, jumelage et manifestations du 03 mai 2022,

AUTORISE M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Mai 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

